

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D128-2018

Séance du 13/12/2018 – Convocation du 27 novembre 2018
Compte rendu affiché le 17 décembre 2018
Présidente de séance : Valérie GLATARD
Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Gisèle COIN ; Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Xavier LAURE par Alain GOJON ; Sylviane CARISSIMI par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Préfiguration d'un Espace de Vie Sociale

Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 et de son diagnostic de territoire un axe stratégique relevant de l'intervention auprès des familles a été identifié.

Cet axe se décline plus particulièrement en trois objectifs, à savoir :

- La poursuite du travail d'appui à la fonction parentale en partenariat avec les parents,
- Favoriser le lien social en développant notamment une fonction d'animation de proximité pour les familles,
- Conforter la dynamique de travail partenarial et l'accompagner dans le cadre de la prévention et la prise en charge de personnes victimes, et particulièrement victimes des violences conjugales ou intrafamiliales.

Les deux premières déclinaisons répondent à la vocation d'un Espace de Vie Sociale (EVS), qui est de concourir à la politique d'animation de la vie sociale déployée par la Caisse d'Allocations Familiales, sur l'ensemble du territoire. L'action d'un EVS se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour répondre aux besoins des familles et améliorer leur cadre de vie.

L'EVS est une structure associative de proximité qui s'adresse à des publics variés, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : le renforcement des liens sociaux et familiaux et des solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'EVS poursuit trois finalités de façon concomitante : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ; le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le "mieux vivre ensemble" ; la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

La Commune de Neuville-sur-Saône se propose de porter la mission de préfiguration d'un Espace de Vie Sociale.

Il s'agit de réaliser un diagnostic de besoins, et d'élaborer un projet social en lien avec les habitants. Ce travail devra permettre d'identifier également la structure porteuse de cet espace de vie sociale.

La mission de préfiguration pourra être réalisée par un prestataire sous l'égide d'un Comité de pilotage représentant les différents partenaires institutionnels et financeurs, à savoir, la Caisse d'Allocations Familiales, l'État, la Métropole et la commune de Neuville-sur-Saône. La mission s'inscrit sur une durée prévisionnelle de six mois. Le coût envisagé est de 34 000€, des subventions 2019 de la Caisse d'allocations Familiales (d'un montant prévisionnel de 22 000€) et des crédits de la ville (4000€) viendraient compléter le plan de financement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter les financements mobilisables pour cette action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT la pertinence du projet de création d'un Espace de Vie Sociale dans le contexte local,
- **ADOpte le principe de mise en œuvre de la mission de préfiguration de l'espace de vie sociale et le plan de financement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation de l'action prévue aux taux les plus élevés possible,**
- **APPROUVE les subventions à verser aux partenaires,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 13 décembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 16/12/2018
- Publication ou affichage le 16/12/2018

Valérie GLATARD, Maire.

